Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 32 (1944)

Heft: 658

Artikel: Service civil féminin suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-265129

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIRECTION ET RÉDACTION
Mile Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mile Renée BERGUER, 138, route de Chêne Compte de Chèques postaux I. 943

des publications de l'Alliance neuronne de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteure

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—
 6 mois 3.50
ETRANGER 8.—
Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES

11 cent, le mm. Largeur de la colonne : 70 mm Réductions p. annonces répétées

L'usage que font les hommes chez nous de leurs droits politiques les enorgueillit-il? et justifie-t-il leur mépris du rôle que pourra jouer la femme dans la démocratie de l'avenir?

Mare PETER.

Ancien président du Grand Conseil de Genève, ancien ministre de Suisse à Wash-ington.

Ce n'est pas de gaîté de cœur que le comité a été central du Service civil féminin suisse a du prendre la décision, lui aussi, comme tant d'autres organisations, de faire appel à la générosité des lecteurs de ce journal.

Le Service civil féminin — contrairement au S. C. F. militaire — ignore les obligations et les droits d'ordre militaire. Ses nombreuses collaboratrices de tout âge, qui ne reçoivent aucune solde, sont des jeunes filles, des ménagères, des mères de famille, grand mères, ou taide femmes exerçant une profession, qui appartiennent à toutes les classes de notre population. Elles incarnent le vieil esprit traditionnel de la Suisse, qui éprouve plaisir et joie à pou-

tion. Elles incarnent le vieil esprit traditionnel de la Suisse, qui éprouve plaisir et joie à pouvoir venir en aide à d'autres et à travailler pour le bien commun.

L'âme du Service civil féminin suisse est son Comité central, avec son secrétariat central, qui veillent à ce que les actions organisées dans tout le pays soient réalisées d'après certaines lignes directrices uniformes. Il ne s'agit toutefois pas de prescriptions rigides, car c'est précisément la diversité des champs d'activité et des collaboratrices dans les communes urbaines, rurales ou montagnardes aui car c'est precisement la diversité des champs d'activité et des collaboratrices dans les communes urbaines, rurales ou montagnardes qui imprime au Service civil féminin son caractère de vitalité et qui laisse la plus grande marge à l'initiative personnelle. Le secrétariat central pourvoit à ce que toutes les collaboratrices du Service civil féminin bénéficient des suggestions et expériences nées de cette noué en 1930 et qui activité. Ce précieux échange n'est toutefois milliers de femmes possible que si le Secrétariat central dispose qu'à présent sur : l'as du personnel et des moyens financiers indispensables pour pouvoir aborder en tout temps les téches dont une réalisation rapide est imprenable pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisportante pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisportante pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisportante pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisportante pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisportante pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisportante pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisportante pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisportante pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisportante pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisportante pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisportante pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisportante pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisportante pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisportante pour notre pays.

Service civil féminin suisse powons plus songer à de nouvelles campagnes de ramassage de déchets, car entretemps, dans la plupart des cantons, ce domaine Ce n'est pas de gaité de cœur que le comité a été l'objet de l'activité des autorités locales, central du Service civil féminin suisse a dù Les autorités fédérales accordent bien au Service civil féminin leur appui moral, mais aucun appui financier, et c'est la raison pour laquelle il se voit contraint de recourir à la générosité privée pour obtenir les moyens fi-nanciers qui lui sont indispensables pour poursuivre et étendre son activité.

poursuivre et etendre son activité. Les membres soussignés du Comité central vous remercient vivement de l'intérêt et de l'aide que vous voudrez bien accorder au Ser-vice civil féminin suisse.

SERVICE CIVIL FÉMININ SUISSE Comité central:

G. Haemmerli-Schindler. Zurich présidente.

Beck-Meyenberger. Sursee.

L. Beck-Meyenberger, Sursee.
G. Blanch-Groppi, Lugano.
A. Debrit-Vogel, Berne.
L. DuBois-Meuron, Neuchâtel.
A. H. Merger, Glaris.
H. Moll-Obrecht, Granges (Sol.).
Clara Nef, Hérisau.
E. Tappolet, Wilchingen.
G. Wagnière, Genthod-Bellevue,
Genève.
Dr. h. c. E. Züblin-Spiller,
Kilchberg-Zurich.

L'activité du Service Civil Féminin suisse, L'activité du Service Civil-Féminin suisse, — fondé en 1939 et qui comprend actuellement des milliers de femmes — a porté essentiellement jusqu'à présent sur : l'assistance aux soldats et ses différents services; l'aide aux payannes, y compris son service de raccommodage; les groupes d'aides mobiles; l'aide aux internés civils; des collectes pour la Croix-Rouge internationale et pour la Croix-Rouge suisse; des installations de séchage de fruits et de légumes; des démonstrations d'alimentation rationnelle; des possibilités d'aide en cas de catastrophes ou de dommages de guerre, etc., etc.

La candidature de Mrs. Corbett Ashby au Parlement

Des nouvelles de Londres nous ont appris Des nouvelles de Londres nous ont appris que notre Présidente internationale a, cette fois encore, posé sa candidature au Parlement, et cela dans des circonstances politiques nou-velles et intéressantes. «A Bury St. Edmund, a écrit The New Statesman and Nation (No du 12 février 1944), Mrs. Corbett Ashby, l'un des meilleurs orateurs que possède le parti libé-ral, a donné une preuve remarquable d'indé-pendance en démissionnant du Comité Exépendance en démissionnant du Comité Exécutif de son parti, afin de poser sa candidature au siège vacant dans cette circonscription, et rompant ainsi carrément la trève des partis... Celle-ci d'ailleurs n'est plus maintenant qu'une fiction, et ne résisterà certainement pas aux manifestations des électeurs de ces deux l'eirconscriptions (Bury St. Edmund et West Derbyshire (Rèd.), suivant de près celles de Brighton, qui ont donné une preuve si claire d'indépendance ».

Les journaux ont effectivement signalé même chez nous le mouvement qui se fait jour en Grande-Bretagne dans bien des milieux contre l'indifférence de certains chefs politiques, étroitement prisonniers d'un appa-

lieux contre l'indifférence de certains chefs politiques, étroitement prisonniers d'un appareil électoral qu'éprouvent le besoin de secouer ceux « qui ont fait face personnellement aux réalités de la guerre»; et nous ne sommes pas étonnée que Mrs. Corbett Ashby s'y soit associée, ses dernières lettres étant assez significatives à cet égard. Malheureusement, il parait que le résultat de cet effort a été négatif, ce que nous déplorons naturellement — mais en réalisant d'autrè part que l'intérêt de cetto campagne électorale a été aussi grand du point de vue politique que du point de vue politique que du point de vue present de l'entre de l'entr

leur pays! — et aussi un avant goût de la si-tuation incroyable d'infériorité et d'incapacité qui sera la nôtre après la guerre, en face de ce qu'auront accompli tant de nos amies! E. GD.

Ce qui précède venait d'être écrit lorsque nous est parvenu le numéro de février de l'Internatio-nal Women's News (Londres), avec le texte la déclaration électorale de Mrs. Ashby, dont l'intérêt, même rétrospectif, n'échappera pas à nos lecleurs.

Je pose ma candidature comme candidate libérale indépendante, en assurant de mon con-cours fervent le Premier Ministre et son effort pour gagner la guerre. Je continuerai à faire

pour gagner la guerre. Je continuerai a faire tout ce qui est en mon pouvoir pour obtenir une victoire prompte et complète.

Si le pays a accepté après Dunkerque une trève électorale, les dernières élections partielles ont montré que, ainsi que je le crois, seules élections libres sont la base de la démocratie, et que les électeurs ne doivent pas être liés voter pour les candidats de l'un des partis, reque les problèmes de l'après-guerre sont en

discussion. Je soutiens le programme qui réclame «du pain, du travail, et un foyer», et je constate que le programme libéral va plus loin et chemine plus rapidement que celui du gouvernement. Nous devons nous hâter autant maintenant de prépa-rer la paix et la démobilisation que nous avons. su faire preuve de rapidité pour préparer le front aérien et le second front. Je réclame la sécurité pour nos hommes et nos femmes enrôlés dans l'armée, comme je la réclame pour ceux et celles qui travaillent dans les usines, au moyen d'un plan Beveridge, amélioré en ce qui con-cerne les femmes et les travailleurs indépendants. Je réclame un programme compréhensif des né-cessités de la vie à la campagne comme en ville, et l'adoption immédiate des efforts pour la cons-truction d'immeubles d'habitation, ceci fournissant en même temps du travail.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS MOLARD: 11

GENÈVE

soutiens la collaboration pleine et complète des hommes et des femmes dans la famille, au foyer, dans l'industrie et au service du gouvernement. Toute occasion doit être four-hie aux femmes de mettre au service de la communauté le meilleur de leurs possibilités.

communauté le meilleur de leurs possibilités.
...De même que l'imposante majorité conservatrice actuellement à la Chambre nous a jetés sans préparation dans la guerre, elle risque pour sauver ses privilèges de nous jeter sans préparation dans la paix. En ma qualité d'ancien membre de l'Association pour la Société des Nations, j'ai salué la Charte de l'Atlantique et les déclarations de Moscou et de Téhéran, et je soutiens la coopération militaire, politique et économique entre les Nations Unies

Le payement des allocations familiales à la mère de famille

Là où les Sociétés féminines se sont inté-La du les societes reiminnes se soit meresées à l'institution d'un système d'alloca-tions familiales, elles ont presque toujours réclamé que le montant de ces allocations soit

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothé-rapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

versé à la mère de famille, de très nombreux exemples ayant prouvé que, pratiquement, il arrive trop souvent au père de détourner ces sommes de leur destination en les considérant sommes de leur destination en les considérant comme un petit supplément fort bien venu à son gain! Mais que ces Sociétés aient demandé cette disposition ne signifie pas qu'elles aient eu toujours et partout gain de cause: pour ne parler que de ce qui se passe tout près de nous, la loi vaudoise, par exemple, ai refusé d'admettre cette mesure, le législateur craignant de paraître de la sorte « jeter un discrédit tout à fait injustifié sur les pères de famille!... » de famille!...»

de famille !...»

A Genève, où une loi assujetissant au paiement d'allocations familiales tous les employeurs — à l'exception de l'administration fédérale et des institutions internationales — vient d'être votée par le Grand Conseil, la question du paiement de l'allocation à la mère avait été soulevée en séance de Commission par MM. Albert Picot, conseiller d'Etat, et F. Vautier, député, (radical), mais avait été repoussée. L'Union des Femmes et l'Association pour le Suffrage revinrent à la charge, et obtinrent alors gains de cause... en une certaine mesure. Nous disons « en une certaine mesure, car la loi stipule que, d'une façon générale, l'allocation est versée « à l'ayant



Ouvrière russe à l'usine (Voir article page suivante).